



Solidaires

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Fonctions publiques et Assimilés

Juin 2009

LA FUTURE CARRIERE B :

Copie à revoir !

Les agents soussignés, ayant pris connaissance du projet de la nouvelle carrière B dénoncent :

- L'allongement inadmissible de la carrière ;
- L'échelonnement indiciaire défavorable par rapport à la carrière actuelle ;
- La suppression de l'accès direct au 3^{ème} grade ;
- Les conditions de classement dans le 1^{er} grade ;
- Les conditions de classement dans le 3^{ème} grade ;
- La non prise en compte de la technicité et des qualifications des agents.

Ils exigent :

Une renégociation de la carrière B portant notamment sur :

- Un non allongement de la carrière ;
- Un nouvel échelonnement indiciaire revalorisé ;
- Le maintien de l'accès direct au grade de contrôleur principal ;
- Le maintien des concours professionnels en lieu et place des examens professionnels tels qu'ils sont prévus dans le texte en préparation pour les promotions dans la nouvelle carrière ;
- Un abondement indiciaire minimal de 40 points d'indice pour tous ;
- La revalorisation supplémentaire et immédiate (en plus des 40 points) du 7^{ème} échelon du grade de contrôleur principal ;

En outre, les conditions de reclassement dans la nouvelle carrière devant être améliorées :

- Une revalorisation indiciaire du grade de contrôleur de 2^{ème} classe à partir du 7^{ème} échelon de telle sorte que le reclassement dans le nouveau premier grade soit amélioré ;
- De nouvelles conditions de classement dans la nouvelle carrière pour les Contrôleurs Principaux de 7^{ème} échelon en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'échelon ;

Direction : Résidence : Service :

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature